

Le guide pour comprendre Affelnet
et bien faire ses vœux
pour l'entrée en 2nde de son enfant !

AFFECTATION APRES LA CLASSE DE 3^E

MODE D'EMPLOI

AVRIL 2019

POUR UNE AFFECTATION
JUSTE ET COMPRISE

SOMMAIRE

Calendrier Affelnet 2018-2019 complet	4 et 5
L'affectation en classe de 2de Pro et 1ère année de CAP	6 et 7
L'affectation dans l'enseignement général et technologique	8 et 9
Les situations particulières	10
AFFELNET : mode d'emploi	11
Le socle de compétences	12 et 13
AFFELNET : les points de vigilance	14
Pour aller plus loin	15
Questions / Réponses	16

Madame, Monsieur,
Chers parents,

Dans quelques semaines, votre enfant va quitter le collège pour poursuivre sa scolarité au lycée. Son orientation (en 2^{de} générale ou technologique, en 2^{de} professionnelle ou en 1^{ère} année de CAP) va faire l'objet d'une décision à la suite du dernier conseil de classe de l'année.

L'étape suivante est l'affectation dans un lycée de l'académie. Pour gérer au mieux ce mouvement de 17000 élèves, l'académie de Paris utilise une application informatique nationale, AFFELNET, avec un paramétrage spécifique à l'académie.

Soyons simples et réalistes : **AFFELNET est un système que l'on ne peut pas contourner, qui s'impose à tous**. Il organise, et malgré ses défauts, permet une affectation sereine pour un bon nombre.

Ceci étant dit, AFFELNET reste, du côté des parents – le nôtre – un système globalement opaque, perfectible et qui atteint mal certains de ses objectifs, **en particulier en ayant généré des élèves « non affectés »**.

La FCPE Couperin a beaucoup écrit sur ce sujet, dévoilant et démontrant ses incohérences, ses erreurs, ses injustices (voir à ce sujet sur notre site <https://blog.fcpecouperin.fr> (ou tapez « fcpe couperin » sur google) les analyses détaillées sur Affelnet et notre **Dossier Affelnet 2018-2019**).

Pour notre Collège Couperin, la direction et les enseignants ont compris les difficultés que peuvent poser Affelnet aux parents. La situation de Couperin s'est beaucoup améliorée comparativement aux affectations de juin 2017 : l'année dernière, 61% des enfants ont eu leur 1^{er} choix, et 77% un des trois premiers.

Malgré ces efforts, cela laisse quand même près d'un quart de déçus.

C'est pour éviter cela que nous avons rédigé ce guide, plus précis que la documentation que vous remettra le Rectorat, dont il s'inspire.

Nous allons prendre le parti du pragmatisme, et essayer de vous indiquer dans ce guide comment éviter certaines erreurs dans l'usage d'Affelnet. Et de répondre à vos questions, de manière à ce que vous puissiez réfléchir le mieux possible aux vœux pour vos enfants.

Pour le collège Couperin, nous vous rappelons aussi que la Principale du collège – Mme GUICHET – est, avec ses équipes, un interlocuteur incontournable.

Hervé RINDZUNSKI
Président du Conseil Local FCPE du Collège Couperin

CALENDRIER AFFELNET 2018-2019 COMPLET

Fin mars 2019	Le conseil de classe du 2nd trimestre rend un avis provisoire d'orientation qui vous propose soit la voie GT soit la voie Pro.
Vendredi 19 avril 2019	Attention : Si le conseil de classe vous a proposé la voie Pro, c'est le dernier jour pour les inscriptions Passpro.
Début mai ou 2ème semaine de mai	Le professeur principal de la classe remet aux élèves la fiche préparatoire à la saisie des vœux. Sur cette fiche, vous mentionnez vos choix d'établissements. C'est quasiment la seule étape – pourtant cruciale – où vous vous exprimerez ! Une fois complétée par la famille, la fiche doit être remise rapidement au professeur principal. Il serait mieux que vous ayez commencé à réfléchir AVANT de recevoir cette fiche.
Vendredi 10 mai 2019	Début de la saisie des vœux dans AFFELNET : l'établissement saisit les vœux dans l'application Affelnet.
Vers le 14 mai 2019 (la date change selon les établissements, nous n'avons pas celle de Couperin)	Attention : Le chef d'établissement vous remet un relevé de la saisie informatique. Vous devez le retourner signé, au collège, sans rature ni surcharge à la date indiquée (entre 15 et 17 mai). C'est la dernière étape où vous vous exprimez. Attention : ne pas signaler d'erreur de saisie sur le relevé de la saisie informatique ou ne pas le retourner vaudra acceptation définitive du document !!! Ne transmettez rien directement au rectorat, ce ne serait pas pris en compte.
16 et 22 mai 2019	Dates limites pour les dossiers de formations à recrutement particulier. Allez voir https://www.ac-paris.fr/portail/part.1.2
3 et 4 juin 2019 (pour Couperin), Début juin pour les autres	Attention : Le conseil de classe formule la proposition d'orientation définitive. Vous pourrez avoir le résultat le soir même auprès de vos parents délégués FCPE Couperin. Si elle est conforme au choix de l'élève, pas de problème. Sinon, vous trouverez toute l'information auprès de nous
Jeudi 6 juin 2019	Dernier moment pour la notification officielle à la famille de la décision d'orientation du chef d'établissement. Attention : Si la décision ne vous va pas, vous disposez alors d'un délai de trois jours ouvrables pour formuler un appel.
Vendredi 7 juin 2019	Attention : Date limite pour valider les justificatifs de domicile à Paris du représentant légal dans Affelnet !!! Crucial pour les parents séparés, divorcés ou ayant changé d'adresse.
Mardi 11 juin 2019 (12h)	Fin de saisie des vœux dans AFFELNET par l'établissement.
Jeudi 13 & vendredi 14 juin 2019	Commissions d'appel de la décision d'orientation de fin de troisième. Cela vous concerne si la décision du 6 juin ne vous convenait pas.
Lundi 17 et mardi 18 juin 2019	Réouverture d'AFFELNET pour ajustement des vœux après les Commissions d'appel – normalement juste pour ces cas.

Vendredi 28 juin 2019

1er tour d'AFFELNET : A l'issue de la dernière épreuve écrite du brevet, le 28 juin 2019, le collège d'origine remettra la fiche des résultats de l'affectation AFFELNET à l'élève.

Attention : pour beaucoup d'élèves cela sera un moment terrible, si le résultat d'affectation ne correspond pas à un de ses vœux « de cœur », ou pire encore si la procédure lui dit qu'il n'est « pas affecté dans un lycée en seconde ». Si vous en avez la possibilité, il sera préférable d'être avec lui, venez le chercher au collège !!! Les résultats de l'affectation seront également accessibles aux familles, en fin de journée, sur le site internet de l'académie : « Parution des résultats de l'affectation », à l'aide du numéro INE de l'élève et de sa date de naissance.

Attention : Si votre enfant est mal affecté ou non affecté, contactez-nous au plus vite. Nous vous communiquerons un dossier et toutes les explications nécessaires pour agir vite et efficacement.

Non affectés :
Du 2 juillet 2019 au 5 juillet 2019 à 12h

Les élèves non affectés à l'issue du 1er tour participent à un éventuel 2e tour d'AFFELNET. Ils doivent se présenter à leur établissement d'origine à compter du 2 juillet 2019 jusqu'au 5 juillet 2019 afin de formuler un élargissement des vœux pour des établissements disposant de places vacantes (liste disponible le 01/07 sur le site de l'académie), en pratique les lycées les moins demandés.

Affectés :
Au plus tard le 2 juillet 2019 ou le 5 juillet 2019

Les élèves affectés doivent s'inscrire auprès du lycée d'affectation au plus tard le 2 juillet 2019 en ligne ou le 5 juillet 2019 en établissement. En cas d'empêchement, la famille doit informer par écrit le chef d'établissement que l'élève sera présent à la rentrée et qu'elle procédera aux formalités d'inscription dès que possible !!!
Si votre enfant est affecté en seconde générale et technologique, il formule à ce moment-là des souhaits relatifs aux enseignements d'exploration dispensés en classe de seconde. La procédure d'inscription en ligne vous permettra d'effectuer rapidement cette formalité : <https://ts.ac-paris.fr/ts>

Mardi 9 juillet 2019

Les familles sont informées des résultats du 2e tour d'AFFELNET. **Les élèves affectés doivent s'inscrire obligatoirement dans leur lycée d'affectation avant le 12 juillet.** Les élèves non affectés à l'issue du 2e tour reprennent impérativement contact avec leur établissement d'origine. C'est à la fin du mois d'août que leur dossier sera étudié au sein d'une commission d'affectation.

Vendredi 12 juillet 2019 au soir

A priori début des vacances pour les établissements scolaires et le Rectorat. Après, il restera un accueil téléphonique au 01 44 62 43 99.

Mardi 27 août 2019

La situation des élèves non affectés en voie professionnelle pourra être réexaminée lors de la commission d'affectation.

Lundi 2 septembre 2019

Rentrée des élèves.
Youpi !!!!

L'AFFECTATION EN CLASSE DE 2DE PRO ET 1ERE ANNEE DE CAP

Vous pouvez formuler jusqu'à
10 vœux dont 4 obligatoires.

Les candidatures peuvent porter sur l'ensemble des districts parisiens, ainsi que sur certains établissements des académies de Créteil et de Versailles.

L'INFORMATION DU RECTORAT

ATTENTION :

Certaines formations peuvent exiger un dossier ou un (des) entretien(s) dans le lycée demandé, des stages, etc., pour s'assurer qu'elles correspondent aux attentes des élèves. C'est le cas des formations du dispositif PASSPRO pour lequel le calendrier doit être respecté strictement.

Le barème prend en compte :

- Le niveau de maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- Les résultats des évaluations périodiques de la classe de 3e (*c'est-à-dire les notes*);
- Le domicile de l'élève. S'il habite à Paris, il bénéficie d'une priorité d'affectation dans les formations à recrutement académique (*il n'y a pas de district pour la voie Pro*) ;
- Un double bonus peut être accordé aux élèves ayant fait la preuve de leur motivation dans une (*une seule*) spécialité ou famille de métiers (*uniquement si vous ne prenez pas Passpro*) :
 - Donné par le collège sur une seule spécialité ou famille de métiers
 - Donné par l'établissement d'accueil, suite à une démarche personnelle (mini-stage, entretien, lettre de motivation, etc.)

Apprentissage : les vœux précis doivent figurer sur la fiche AFFELNET. Les élèves intéressés seront contactés par le CFA demandé qui pourra les accompagner dans la recherche d'un employeur.

LA VISION « PARENTS ++ » DE LA FCPE COUPERIN

Attention, un vœu = une formation !

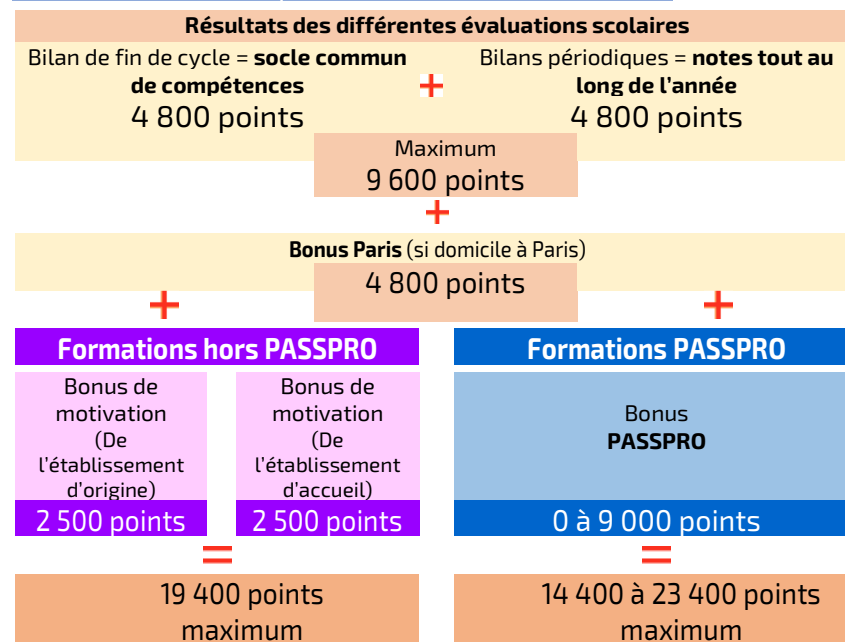
L'affectation Affelnet dépend donc en fait principalement de l'inscription à Passpro, puis du socle de compétences, puis des notes, (si vous habitez Paris).

Nouveauté 2018-2019 : les élèves peuvent faire des vœux aussi pour des formations dans des établissements privés. Regardez aussi, selon les centres

d'intérêts de votre enfant, les formations disponibles. Allez sur nos pages :

- <https://blog.fcpecouperin.fr/affelnet-2018-2019-le-conseil-de-classe-vous-propose-la-voie-pro/>
- <https://blog.fcpecouperin.fr/affelnet-2018-2019-le-dispositif-Passpro/>

Présentation schématique des barèmes :



LA VISION « PARENTS ++ » DE LA FCPE COUPERIN

- Cette présentation entre « bilans de fin de cycle » et « bilans périodiques » est trompeuse. En pratique votre enfant ne pourra avoir que moins de 5000 points sur les 9600 indiqués. D'où le fait que Passpro a encore plus d'importance. La date limite d'inscription est le Vendredi 19 avril 2019 !!!
- Les moyennes trimestrielles des notes (les évaluations périodiques) des élèves sont lissées et groupées par tranches (1 à 5, 5 à 10, 10 à 15 et 15 à 20 : un élève avec 11/20 via ses notes aura autant de points qu'un autre avec 14). Du fait de ces opérations, les notes de votre enfant ont encore moins d'impact par rapport à celle des autres élèves que pour la voie générale ! **L'impact du socle de compétences pour le résultat est donc largement plus fort.** Allez voir la page de ce guide sur le socle commun de compétences.
- Sur notre site vous trouverez un tableau indiquant la demande réelle l'année dernière de chaque formation (2nde Pro et CAP). Tenez en compte dans vos choix : [https://blog.fcpecouperin.fr/affelnet-2018-2019-le-dispositif-Passpro/!](https://blog.fcpecouperin.fr/affelnet-2018-2019-le-dispositif-Passpro/)

L'AFFECTATION DANS L'ENSEIGNEMENT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

Vous devez formuler **entre 8 et 10 vœux**.

Un vœu = un lycée.

Vous pouvez alterner des vœux de 2^{de} GT et des vœux en voie professionnelle. Tout élève a le droit d'être affecté dans un lycée de la liste fournie en fonction de son lieu de résidence.

L'INFORMATION DU RECTORAT

L'affectation prend en compte plusieurs éléments traduits en points permettant l'élaboration d'un barème visant à guider le processus d'affectation :

- L'adresse de l'élève (c'est à partir du collège du secteur de votre domicile que sont définis les lycées de référence)
- Le niveau de maîtrise du socle commun de compétences et de culture, et, à parts égales, les résultats des évaluations périodiques de la classe de 3^e
- La qualité de boursier

La scolarité complète des quatre dernières années en éducation prioritaire (pour les élèves non boursiers).

Pour connaître les lycées pour lesquels votre enfant bénéficiera d'une priorité pour l'affectation en 2^{nde} générale et technologique, dirigez-vous vers notre carte interactive : www.ac-paris.fr/portail/affectation-2nde-2019

LA VISION « PARENTS ++ » DE LA FCPE COUPERIN

Les moyennes trimestrielles des notes (les évaluations périodiques) des élèves sont lissées et groupées par tranches (1 à 5, 5 à 10, 10 à 15 et 15 à 20 : un élève avec 11/20 via ses notes aura autant de points qu'un autre avec 14).

Si la maîtrise du socle commun de compétences et les résultats des évaluations périodiques peuvent vous amener chacun 4800 points, il est trompeur de dire que c'est à part égale. En pratique, le socle commun de compétences pourra vous amener entre 2400 et 4800 points. Par contre, du fait du « lissage » des notes, elles ne pourront vous amener que de 2000 à 3200 points. **L'impact du socle de compétences pour le résultat est donc 2 à 3 fois plus fort.**

L'adresse de référence est celle de son lieu de résidence. Cela signifie que si votre enfant est déssectorisé (à Couperin c'est le cas de certains CHAM par exemple), la liste ci-dessous ne s'applique pas. **Contactez-nous pour plus d'informations.**

ATTENTION : nous avons vu le cas l'année dernière d'élèves dont l'adresse est passée brusquement dans les listings du rectorat de celle du parent ayant la garde habituelle à celle de l'autre. Les enfants se sont retrouvés privés de leur

bonus « district » et ont été « non affectés » !!! La date limite pour corriger cela (si besoin est) est le Vendredi 7 juin 2019.

La **qualité de boursier apporte 4800 points**. Cette mesure est mise en place depuis 4 ans pour favoriser la mixité sociale, en donnant une priorité de choix aux boursiers. Le nombre d'élèves boursiers affecté dans un lycée est plafonné pour éviter d'avoir des effets de masse.

La **scolarité complète des quatre dernières années en éducation prioritaire (REP/REP+)** : c'est le « bonus REP » de 480 points. Si votre collège n'est pas classé REP/REP+ (c'est le cas de Couperin), ses élèves n'en bénéficient pas. A noter aussi que – c'est logique – les élèves déssectorisés ne peuvent pas en bénéficier.

NOUVEAUTE 2019 :

Pour Couperin, la liste des 16 lycées disponibles est :

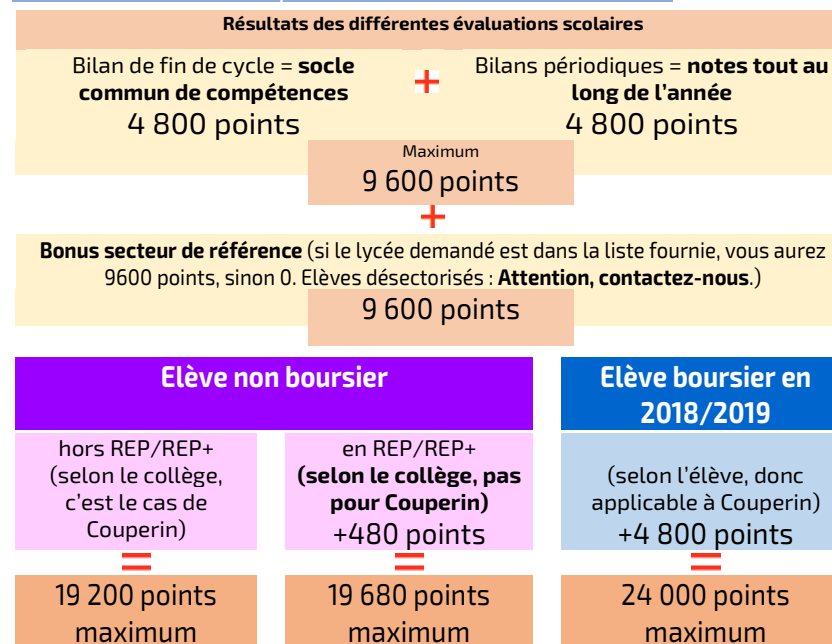
ARAGO (district Est)	HELENE BOUCHER (district Est)	PAUL VALERY (district Est)
BATIMENT St-LAMBERT (district Est)	HENRI BERGSON (district Est)	SIMONE WEIL (district Est)
CHARLEMAGNE (district Est)	LAVOISIER (district Sud)	SOPHIE GERMAIN (district Est)
DORIAN (district Est)	MONTAIGNE (district Sud)	TURGOT (district Est)
FENELON (district Sud)	P-G. DE GENNES ENCPB (district Sud)	VICTOR HUGO (district Est)
		VOLTAIRE (district Est)

Pour les autres collèges, vous trouverez ici la liste des lycées disponibles :

<https://blog.fcpecouperin.fr/affelnet-2018-2019-les-colleges-frontiere/>

Attention : Il ne faut demander que des lycées dans votre liste, sinon c'est perdu !

Présentation schématique des barèmes :



LES SITUATIONS PARTICULIERES

L'INFORMATION DU RECTORAT

LES FORMATIONS A RECRUTEMENT PARTICULIER

Certaines formations à recrutement particulier (...) font l'objet d'un recrutement particulier (*sic*). Ces formations spécifiques exigent la constitution de dossiers et/ou d'entretiens selon un calendrier particulier. Si vous demandez une formation de ce type, le vœu doit être saisi en premier vœu (*c'est donc binaire, vous ne pouvez en demander qu'une seule*). La satisfaction de ce vœu exclut alors les suivants.

Si vous souhaitez des informations concernant les formations à recrutement particulier, vous pouvez consulter les pages lycées en suivant le lien internet : https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p2_923711 (*cette page est très incomplète...*).

LES ELEVES RECONNUS EN SITUATION DE HANDICAP OU EN SITUATION DE MALADIE GRAVE

Ils bénéficient d'une priorité d'affectation. Les dossiers sont étudiés selon un calendrier spécifique. (*Contactez le collège rapidement ou contactez-nous*).

RESIDENCE HORS DE PARIS

Les familles des élèves quittant Paris ou résidant hors de Paris doivent entamer des démarches pour qu'ils puissent être scolarisés dans leur département de résidence. Ils doivent vérifier les modalités d'affectation auprès de la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DASEN) du département concerné. La saisie de leurs vœux se fera en ligne dans leur collège d'origine. **Il convient toutefois d'être attentif aux calendriers qui peuvent différer légèrement.**

ARRIVEE A PARIS

Les élèves emménageant à Paris pendant l'été ne participent pas à AFFELNET et seront affectés par la commission d'affectation fin août (*dans les lycées restant...*).

LA VISION « PARENTS ++ » DE LA FCPE COUPERIN

Les formations à recrutement particulier (et date limite) sont :

- Formations à double cursus Musique et Danse (dont les CHAM) (**22 mai**)
- Formations du lycée Henri IV et du lycée Louis Le Grand (**22 mai**)
- Dispositif « Excellence sportive et réussite scolaire et éducative » (**23 mai**)
- Autres formations à recrutement particulier : sections internationales, section langue orientale, ESABAC - ABIBAC - BACHIBAC, métiers d'art, etc. : vous trouverez sur notre site la documentation à jour : <https://blog.fcpecouperin.fr/formations-a-recrutement-particulier/>
- L'option européenne **n'est pas** un recrutement particulier. Si pour votre enfant vous souhaitez une 2nde « Européenne », il faudra cibler dans vos vœux les lycées ayant cette option. Une fois affecté dans ce lycée, il faudra l'indiquer à l'inscription. Cette option étant très demandée, les notes seront décisives

AFFELNET MODE D'EMPLOI

L'INFORMATION DU RECTORAT

Le fonctionnement d'AFFELNET

Cette application permet d'enregistrer les vœux des familles et les autres informations prises en compte pour l'affectation en lycée. Les collèges recueillent les vœux d'affectation exprimés par les familles et les saisissent dans le logiciel. Les lycées inscrivent les élèves qui leur sont affectés.

Le logiciel examine tous les vœux simultanément pour que chaque élève ait son meilleur vœu en fonction de son barème :

- Il est important de hiérarchiser ses vœux car vous n'aurez qu'une seule proposition d'affectation. Si le barème de votre enfant lui permet d'être affecté sur son 2^e vœu, il ne pourra pas être affecté dans les lycées demandés en 3^e, 4^e ou 5^e vœu.
- Un vœu en fin de liste n'est pas un vœu perdu : Votre enfant peut obtenir le lycée X classé en 8^e vœu si son barème est plus élevé que celui d'un autre élève qui aurait classé ce lycée en 1^{er} vœu.

Les langues, les enseignements d'exploration ou enseignements facultatifs ne sont pas pris en compte dans la procédure d'affectation.

- Il vaut mieux veiller à formuler des vœux d'établissement proposant les langues étudiées au collège.
- Les enseignements d'exploration et les enseignements particuliers sont attribués, après l'inscription, en fonction des possibilités d'accueil du lycée.
- Lorsque le lycée d'affectation ne propose pas un enseignement particulier, il est possible sous certaines conditions, de le suivre dans le cadre d'un enseignement inter-établissements, c'est-à-dire ouvert dans un lycée à destination de plusieurs autres. La liste est consultable sur le site www.ac-paris/portail/lycee (**à date cette URL ne fonctionne pas...**)

Tous les élèves pourront consulter les résultats de l'affectation sur le site de l'académie, en se munissant de leur numéro d'identifiant national élève (INE) qui figure sur la convocation au Diplôme national du brevet (DNB) et de leur date de naissance.

Les élèves emménageant à Paris pendant l'été (à compter du 7 juin) ne participent pas à AFFELNET et seront affectés par la commission d'affectation fin août.

LE SOCLE DE COMPETENCES

LA VISION « PARENTS ++ » DE LA FCPE COUPERIN

Le socle de compétences est en fait le facteur le plus important dans l'affectation de votre enfant.

La définition officielle du socle de compétences : « *le socle commun de connaissances, de compétences et de culture identifie les connaissances et compétences qui doivent être acquises à l'issue de la scolarité obligatoire* ».

COMMENT EST EVALUE CE SOCLE DE COMPETENCES :

L'évaluation se fait lors de réunions des enseignants en fin d'année du cycle (en fin d'année de 3ème, donc). Cette évaluation devrait pouvoir être transparente, mais par décision du Rectorat les résultats de cette évaluation ne sont pas communiqués aux parents.

Pour essayer de faire tomber le « secret » dans l'évaluation de nos enfants, la FCPE Couperin a interpellé le Rectorat. L'opposition à la communication vient d'une directive académique indiquant que le résultat de l'évaluation du socle de compétences sert au résultat du DNB (brevet) : ce résultat est considéré par le Rectorat un élément d'examen et ne peut pas être communiqué avant.

Même si notre analyse juridique diffère (d'autres textes disent le contraire), nous comprenons bien la position des Directions de collèges qui ne peuvent aller contre. Toutefois, lors de réunions, le Rectorat s'est contredit sur ce point. Nous pouvons donc espérer une évolution prochaine de cette règle de silence.

Un petit mot spécifique pour le collège Couperin : pour être complet, il faut rendre grâce à l'équipe tant de direction que des enseignants – qui ont beaucoup travaillé sur l'évaluation du socle de compétences pour délivrer des notations sincères et respectueuses des règles.

SUR QUOI PORTE LE SOCLE DE COMPETENCES :

Pour le cycle 4 (qui se termine en 3ème), il y a 8 compétences :

- Domaine 1 (4 compétences) : Les langages pour penser et communiquer
 - Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit
 - Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale.
 - Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques.
 - Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps.
- Domaine 2 (1 compétence) : Les méthodes et outils pour apprendre.
- Domaine 3 (1 compétence) : La formation de la personne et du citoyen.
- Domaine 4 (1 compétence) : Les systèmes naturels et les systèmes techniques.
- Domaine 5 (1 compétence) : Les représentations du monde et l'activité humaine.

ON VOUS MONTRE COMMENT COMPTE LE SOCLE DE COMPETENCES

- Le barème AFFELNET donne 4 notations possibles dans chaque composante du socle, qui vont de "Maîtrise insuffisante" à "Très bonne maîtrise". Pour comprendre, "Très bonne maîtrise" devrait être un objectif atteignable par une majorité et partout (par exemple, un élève mauvais en orthographe peut très bien maîtriser l'usage du français). Et puis, cette notation est convertie en points.

"Maîtrise insuffisante"	Donne 10 points
"Maîtrise fragile"	Donne 25 points
"Maîtrise satisfaisante"	Donne 40 points
"Très bonne maîtrise"	Donne 50 points

- A ce stade, on constate que par rapport au "Très bonne maîtrise" nécessaire, un seul domaine en "Maîtrise insuffisante" représente la même perte de points que si vous aviez 4 domaines en "Maîtrise satisfaisante" !!! Donc attention avec les domaines où votre enfant est faible : le barème descend très vite, et même quelques "Maîtrise satisfaisante" pourront lui boucher une grande part des lycées qu'il choisirait !

LE CONSEIL +++ DE LA FCPE COUPERIN

ESSAYEZ D'EVALUER VOTRE ENFANT, OU ENCOURAGEZ-LE A S'AUTO-EVALUER

Sur la page : <https://blog.fcpecouperin.fr/le-socle-de-competences-details/> de notre site vous trouverez deux informations utiles :

- La synthèse des compétences attendues ;
- Un document d'auto-évaluation téléchargeable.

Téléchargez ce document d'auto-évaluation, et prenez un peu de temps avec votre enfant pour essayer de l'évaluer par vous-même, le but étant de faire le point et de vous alerter sur ses faiblesses éventuelles et de rencontrer les enseignants en charge.

Notez que toutes les compétences ont le même poids. Maths ou EPS. Il ne faut donc rien négliger.

A NOTER :

L'année dernière, une erreur de principe a affecté Affelnet à Paris. Cette année, la circulaire académique ne semble pas éclaircir ce point technique. La FCPE Couperin a écrit au recteur de l'Académie de Paris pour signaler ce point qui déséquilibre les barèmes (pages 7 et 9). Nous vous tiendrons au courant de la réponse.

AFFELNET : LES POINTS DE VIGILANCE

LA VISION « PARENTS ++ » DE LA FCPE COUPERIN

Pas de regroupement familial : il n'existe pas de possibilité de regroupement familial. Vu qu'Affelnet classe vos enfants selon des points, la seule chance de regroupement est qu'ils aient le même nombre de points. Quasi impossible.

Votre adresse : L'adresse de référence est maintenant celle du lieu de résidence de l'élève. Cela signifie que si votre enfant est désectorisé (à Couperin, c'est le cas de certains CHAM par exemple), vous pouvez avoir une liste de lycées différents. Parents séparés, ATTENTION ! Contactez-nous pour plus d'informations.

Les langues, les enseignements d'exploration ou enseignements facultatifs ne sont pas pris en compte dans la procédure d'affectation. Il vous appartient donc de vérifier les langues enseignées dans les lycées que vous demandez.

Toutes les spécialités ne sont pas enseignées dans tous les lycées. Là encore, il vous appartient de vérifier les spécialités enseignées dans les lycées que vous demandez. Nous vous fournissons cette liste sur notre site : <https://blog.fcpecouperin.fr/2018/12/19/carte-academique-des-enseignements-de-specialites-a-paris-en-2019-2020/> Dans ces deux derniers cas, il sera possible sous certaines conditions de suivre ces matières dans le cadre d'un enseignement inter-établissements. En pratique c'est loin d'être simple et nécessitera des transports supplémentaires pour votre enfant.

L'évaluation du socle de compétences reste inconnue. Et elle peut « jouer des tours ». Nous, les parents, nous ne pouvons pas du tout anticiper les résultats de nos enfants pour le socle de compétences. Or, l'importance de ce socle de compétence est 2 à 3 fois plus grande que celle des notes ! Alors parlez-en avec votre enfant. Essayez de le tester dans les 8 compétences (voir plus loin, les pages « Annexe : le socle de compétences »). Si vous pensez que dans une compétence « c'est la cata », demandez vite l'avis de ses professeurs, rencontrez-les.

Les vœux sont hiérarchisés. **Attention, l'ordre des vœux n'est pas modifiable !**

La contestation de la décision est assez complexe - mais possible - parce que les places en lycée auront été affectées. Nous avons établi un dossier qui a fonctionné l'année dernière pour plusieurs cas.

Restez sur Paris début juillet. Pour les non-affectés surtout, mais mêmes pour les autres, tant que la procédure d'inscription n'est pas terminée.

La liste des journées porte ouverte des lycées est disponible en ligne. N'hésitez pas à y aller avec votre enfant, vous aurez généralement de bonnes surprises et cela pourra faciliter son choix. Vous trouverez toutes les dates ici : https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p2_820663/orientation-recherche-portes-ouvertes .

POUR ALLER PLUS LOIN...

COMMUNIQUER AVEC NOUS

Si vous avez besoin d'information, n'hésitez pas à vous rendre sur notre site. Son adresse : <https://blog.fcpecouperin.fr/> . Le moteur de recherche interne vous permettra d'accéder rapidement à l'information cherchée.

Le dossier Affelnet 2018-2019 (<https://blog.fcpecouperin.fr/menu-affelnet-2018-2019/>) est mis à jour en permanence, dès qu'une nouvelle information nous parvient.

Enfin, vous pouvez nous joindre par mail : information@fcpecouperin.fr.

N'hésitez pas.

D'AUTRES SOURCES D'INFORMATION

- Evidemment, le collège et ses équipes sont une source d'information à privilégier (la communication via PCN est efficace <https://ent.parisclassenumerique.fr>).
- Le site internet académique (<https://www.ac-paris.fr/parents-eleves/>) est aussi plein d'information. Choisissez la rubrique « S'inscrire au lycée ».
- Vous pouvez télécharger le guide Onisep : <http://www.onisep.fr/Media/Regions/Ile-de-France/Fichiers/Apres-la-3e/Apres-la-3e-rentree-2019-Paris>

Les CIO (Accueil tout public, service public gratuit offrent des entretiens conseils et des bilans d'orientation). Leurs coordonnées :

- CIO EST 1 (arrondissements 1, 2, 3, 4, 10, 12)), - Mail : ce.cioest1@ac-paris.fr
7/9 passages des Récollets 75010 Paris, Tél. : 01 44 62 39 61
en périodes scolaires : du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30, pendant les congés scolaires : du lundi au vendredi de 10h à 13h et de 14h à 17h30
- CIO EST 2 (11e/20e arrondissements) - Mail : ce.cioest2@ac-paris.fr
153, avenue Gambetta 75020 Paris, Tél. : 01 44 62 39 77
en périodes scolaires : du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30 et le mercredi de 9h30 à 19 h, pendant les vacances scolaires : du lundi au vendredi de 10h à 13h et de 14h à 17h.
- CIO EST 3 (19e arrondissement) - Mail : ce.cioest3@ac-paris.fr
129, rue de Crimée 75019 Paris, Tél. : 01 44 62 39 80
en périodes scolaires : lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 9h30 à 17h30, et le mardi de 13h30 à 19 h (de 17 h 30 à 19 h sur rendez-vous), pendant les congés scolaires : du lundi au vendredi de 10h à 13h et de 14h à 17h30

QUESTIONS / REPONSES

POURQUOI IL FAUT QUE JE ME PREOCUPE D'AFFELNET MAINTENANT ?

Tout d'abord parce que le calendrier est très contraint. Il y a de nombreuses dates qui arrivent vite, et il faut les connaître. [Voyez le calendrier pages 4 et 5.](#)

Et ensuite, parce que l'année dernière nous avons reçu des dizaines de parents désespérés qui découvraient AFFELNET et le socle de compétences fin juin, et ne comprenaient pas pourquoi leur enfant avec 15 de moyenne était refusé dans beaucoup des lycées qu'il avait demandés !

EN DEUX MOTS, C'EST QUOI CE « SOCLE DE COMPETENCES » ?

Le ministère a voulu en finir avec la dictature des notes et a mis en place le socle de compétences. L'idée est bonne mais mal mise en œuvre, notamment parce que c'est opaque. [Voyez notre description du socle page 12 et 13.](#)

Les 8 domaines du socle sont évalués une seule fois. Ces évaluations ne sont pas fournies aux parents et on ne peut pas demander à ce qu'elles soient revues.

Dans AFFELNET, le poids de ce socle de compétences est en pratique 2 à 3 fois plus fort que celui de toutes les notes de votre enfant. Et si personne ne vous en parle, alors que c'est crucial, c'est lié à une mauvaise conception du programme et un manque de communication du Rectorat.

CELA ME GENE QUE MON ENFANT N'AIT PAS LE LYCEE DE SON CHOIX PARCE QU'IL N'EST PAS BON AU PING-PONG...

C'est hélas un cas possible. Si votre enfant n'est pas appliqué en cours d'EPS, il sera certainement nécessaire de rencontrer le professeur et d'évoquer ses difficultés. Et d'éventuellement convenir avec votre enfant d'un plan d'amélioration, où il pourra démontrer ses capacités dans les domaines indiqués dans la notice officielle.

Toutes les compétences ont le même poids. Maths ou EPS. Il ne faut donc rien négliger. Essayez d'évaluer votre enfant, ou encouragez-le à s'auto-évaluer, avec notre notice sur le site : <https://blog.fcpecouperin.fr/le-socle-de-competences/>

VOUS NOUS AVEZ PARLE DE BONUS DANS L'AFFECTATION. POURQUOI ?

Les élèves de Couperin sont peu nombreux à bénéficier de bonus (et pas de tous, ainsi par exemple Couperin ne bénéficie pas du bonus REP). Ces bonus traduisent des réalités sociales, mais non scolaires. Ainsi les bonus que peuvent avoir certains élèves modifient la perception que l'on peut avoir des résultats de son enfant.

C'est pourquoi les vœux doivent être faits avec un grand sérieux pour pouvoir aboutir efficacement. Nous vous détaillerons quelques stratégies efficaces au collège Couperin le 11 avril.